



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 736/2021
Date de la séance du CE : 16 juin 2021
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2021.BKD.16484
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2020 de l'Université de Berne. Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant l'Université de Berne sont définis dans la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne ainsi que dans le mandat de prestations attribué à l'Université par le Conseil-exécutif pour les années 2018-2021 (ACE n° 1337/2017).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que l'Université de Berne a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- L'exercice 2020 de l'Université de Berne a été fortement marqué par la pandémie de COVID-19. Après la publication de l'ordonnance fédérale correspondante, il a fallu organiser le passage à l'enseignement en ligne dans un délai de trois jours, ce qui a bien fonctionné compte tenu des circonstances. Les chercheurs et chercheuses, tout comme le personnel administratif de l'Université, ont travaillé depuis chez eux durant une grande partie de l'exercice au moyen d'outils numériques. Si l'Université de Berne a, d'une part, été touchée, elle a, d'autre part, joué (et continue de jouer) un rôle déterminant dans la lutte contre la pandémie en raison des compétences scientifiques qu'elle apporte dans diverses disciplines. Par conséquent, la recherche effectuée sur le virus SARS-CoV-2 à l'Université jouit non seulement d'une reconnaissance mondiale, mais six de ses professeurs et professeures ont été nommés dans la Taskforce COVID-19 de la Confédération.
- Le nombre de personnes étudiant à l'Université de Berne a augmenté de 3,5 pour cent. Ainsi, l'Université de Berne comptait 18 216 étudiants et étudiantes durant l'année de formation 2020-2021 (hors formations continues universitaires CAS/DAS), contre 17 602 l'année précédente. Cette hausse des effectifs a certainement un lien avec la pandémie de COVID-19 car de nombreux étudiants et étudiantes ont renoncé à prendre une année sabbatique et se sont inscrits directement à l'Université après avoir obtenu leur maturité¹. Par ailleurs, elle est principalement due à la hausse du nombre de personnes préparant un bachelor (+6 %). A l'instar de l'année précédente, le nombre de personnes préparant un doctorat a également fortement progressé (+5 %), alors que le nombre de personnes préparant un master ou suivant une formation continue a stagné. Au total, 39 filières de bachelor, 74 filières de master, 29 programmes de doctorat, 7 écoles doctorales et 124 filières de formation continue étaient proposées à l'Université de

¹ D'après l'Office fédéral de la statistique, 164 575 personnes étudiaient dans les hautes écoles universitaires suisses durant l'année d'études 2020-2021 (contre 156 669 l'année précédente), soit une hausse de 5 pour cent.

Berne. Le nombre de diplômes décernés à l'Université a également progressé, passant de 4463 en 2019 à 4609 en 2020.

- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons immatriculés à l'Université de Berne a progressé plus fortement que le nombre global d'étudiants et d'étudiantes : au semestre de printemps, ils étaient 5413 (contre 5212 l'année précédente), soit une hausse de 4 pour cent par rapport à 2019. Durant la même période, le nombre d'étudiants et d'étudiantes bernois immatriculés dans les universités d'autres cantons a reculé de près de 2,2 pour cent. Alors qu'ils étaient 2596 au semestre de printemps 2019, ils n'étaient plus que 2538 au semestre de printemps 2020.
- Le fait que le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons immatriculés à l'Université de Berne a progressé et que le nombre d'étudiants et d'étudiantes bernois immatriculés dans les universités d'autres cantons a reculé a entraîné une forte hausse des recettes nettes en faveur du canton découlant de l'accord intercantonal universitaire (AIU)²:

Exercice	2017	2018	2019	2020
Dépenses (canton)	39 027 581	39 094 372	40 057 155	38 892 887
Recettes (Université)	106 491 420	111 073 613	112 827 377	116 806 477
Recettes/revenus nets découlant de l'AIU	+ 67 463 839	+ 71 979 241	+ 72 770 222	+ 77 913 590

- La part d'étudiants et d'étudiantes étrangers de l'Université de Berne (personnes domiciliées à l'étranger au moment de l'obtention du certificat d'accès aux études supérieures) au semestre d'automne 2020 était de 11 pour cent, valeur légèrement inférieure à l'année précédente (12 %).
- La part d'étudiantes s'élevait à 58 pour cent au semestre d'automne 2020. Quant à la part de professeures, toujours faible par rapport à la part d'étudiantes, elle est passée de 24 pour cent en 2019 à 27 pour cent en 2020. Cette progression significative de 12,5 pour cent est le signe que les efforts entrepris et les mesures prises par l'Université de Berne pour recruter plus de femmes aux postes de professeur-e commencent à produire leurs effets.
- Lors du passage extrêmement rapide à l'enseignement à distance en raison des mesures pour lutter contre le COVID-19, l'Université a pu bénéficier d'un état de numérisation déjà avancé et s'appuyer sur une infrastructure bien préparée. Ainsi, les amphithéâtres étaient déjà équipés pour l'enregistrement automatique de podcasts et les enseignements tirés des projets du fonds « Promotion de l'enseignement innovant » (PEI) ont été profitables à l'enseignement à distance. En 2020, l'Université a par ailleurs été en mesure d'organiser des manifestations importantes en ligne, comme les journées d'information destinées aux étudiants et étudiantes du premier semestre et aux personnes intéressées par le bachelor.
- La pandémie a également fortement touché le domaine de la recherche. Il était très important pour l'Université d'assurer un service d'urgence permettant de poursuivre les activités de recherche majeures nécessitant une présence physique sur place. Malgré les conditions difficiles, les chercheurs et chercheuses bernois ont obtenu des résultats très concluants : 200 demandes de projet ont été soumises au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et 40 nouveaux

² Coûts d'exécution de l'AIU, coûts des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité, coûts des procédures d'inscription et de sélection en médecine compris ; sans distinction.

projets ont obtenu le soutien financier de l'Union européenne. A la suite de « l'appel à projets spécial coronavirus » du FNS, huit projets bernois (sur un total de 36 en Suisse) ont reçu une aide financière totale de 2,4 millions de francs et, dans le cadre du programme national de recherche 78 « Covid-19 », sept projets bernois se sont vu attribuer une enveloppe de 6 millions de francs.

- Les quelques 920 nouvelles coopérations de recherche en matière de transfert de technologie avec le secteur public et le secteur privé qui ont été négociées en 2020 par le centre de transfert de technologie Unitectra (contre 740 l'année dernière) témoignent de la contribution active de l'Université de Berne en matière d'innovation et de développement technologique.
- En mai 2020, la procédure d'accréditation de l'Université de Berne a officiellement été ouverte. La première accréditation institutionnelle en vertu de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) s'achèvera fin 2021. Cette accréditation n'est pas une fin en soi, mais a pour but d'améliorer le système d'assurance et de développement de la qualité (QSE) à l'Université. Elle autorise à délivrer des titres universitaires et est un prérequis pour la reconnaissance du droit aux subventions par la Confédération. Elle est valable sept ans et remplace l'accréditation de la Conférence universitaire suisse selon l'ancien droit. L'Université s'est non seulement fixé pour objectif d'améliorer constamment son système QSE, mais aussi d'atteindre d'ici 2025 la neutralité climatique dans tous les domaines qu'elle influence directement.
- En matière de promotion des carrières et de la relève, l'Université a lancé un nouvel instrument de promotion interne en faveur des doctorants et doctorantes, visant à mieux préparer ceux-ci à une carrière universitaire et à une carrière professionnelle en dehors de l'Université. Par ailleurs, l'Université a entrepris des efforts supplémentaires pour accroître le rayonnement de Berne sur la scène internationale et renforcer sa mise en réseau. A cet égard, la participation au réseau « The Guild », qui regroupe des universités européennes dont l'activité est fortement axée sur la recherche, a également fait ses preuves. En 2020, ce réseau a rédigé, avec la participation de scientifiques bernois, de nombreuses déclarations et « position papers » qui ont suscité un grand intérêt dans les discussions européennes sur la politique de la recherche.
- Dans le domaine de l'infrastructure immobilière, la situation de l'Université reste très tendue. Des retards ont été pris dans de nouveaux projets d'infrastructure importants, notamment dans le domaine des sciences de laboratoire, ce qui menace la compétitivité de l'Université. Il devient de plus en plus urgent de rénover les bâtiments existants. Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil sont en train d'examiner et de prioriser les investissements cantonaux. Rien ne garantit que tous les projets de construction ayant été demandés pour l'Université puissent être réalisés dans les délais et dans la mesure souhaitée, car le canton doit également répondre à des demandes d'investissement justifiées dans d'autres domaines. L'infrastructure actuelle devrait permettre à l'Université d'accomplir sans restrictions son prochain mandat de prestations pour les années 2022 à 2025. Pour les prochaines périodes du mandat de prestations, il faudra décider, compte tenu de la situation, s'il y a lieu de réduire les prestations de l'Université en raison d'une infrastructure immobilière insuffisante.
- D'un point de vue financier, l'Université de Berne obtient de nouveau de très bons résultats à l'issue de l'exercice 2020, ses recettes totales pour l'année 2020 s'élevant à 916,9 millions de francs et ses dépenses totales à 881,4 millions de francs. L'Université de Berne a ainsi dégagé un bénéfice de 35,5 millions de francs. Ce bénéfice se partage entre les fonds principaux (4,1 millions de francs) et les fonds de tiers (31,5 millions de francs). Ce bon résultat pour les fonds principaux peut notamment être mis sur le compte d'une hausse des recettes découlant de l'AIU, celles-ci ayant pu atteindre 118,3 millions de francs (+ 4,3 % par rapport à l'année précé-

dente). En revanche, la subvention attribuée par le canton à l'Université est inchangée par rapport à 2019³. La part du canton de Berne au financement de son université n'a donc cessé de baisser, atteignant en comparaison pluriannuelle son niveau le plus bas en 2020 (34,8 % contre 35,1 % en 2019). En plus de sa subvention ordinaire, le canton a également participé au financement de la mise en place de la Wyss Academy for Nature. En 2020, l'Université a de nouveau généré la plus grande partie de ses bénéfices grâce à des fonds de tiers. Le bénéfice de 31,5 millions de francs généré dans le domaine des fonds de tiers résulte essentiellement, par rapport à l'année précédente, de recettes supplémentaires provenant des programmes de recherche européens (+14,2 %), de la recherche réalisée sur mandat des pouvoirs publics (+16,7 %) ainsi que des entreprises de services (+5,6 %). La part des fonds de tiers dans le financement de l'Université a donc progressé et atteint 39,2 pour cent en 2020 (contre 38,3 % l'année précédente). Ce résultat annuel positif est réduit par les répercussions financières de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des dépenses supplémentaires et une réduction des recettes. Cependant, il est encore trop tôt pour dresser un bilan financier des conséquences de la pandémie à l'Université. La pandémie perdurant, de nombreuses conséquences ne pourront être quantifiées précisément qu'à moyen terme.

- Grâce aux provisions réalisées sur les fonds principaux, l'Université finance comme prévu des investissements pour créer des places d'études supplémentaires en médecine, pour mettre en place la filière intégrale en pharmacie, pour créer le Center for Precision Medicine, pour mettre en place la Wyss Academy for Nature et pour le sitem-insel Support Funds. Il est également prévu d'utiliser les réserves autoconstituées pour les projets stratégiques des facultés, pour la stratégie de numérisation, pour le financement des plateformes de recherche et pour le développement du pôle de recherche « biodiversité ».
- Un an avant la fin du mandat de prestations (2020), l'Université a rédigé le rapport sur l'état d'exécution du mandat de prestations à l'intention du Conseil-exécutif prévu par l'article 60 LUni. Ce rapport a couvert toute la période du mandat de prestations. L'analyse du rapport par la Direction de l'instruction publique et de la culture a fait ressortir que jusqu'ici, l'Université avait dans l'ensemble atteint les objectifs fixés dans le mandat de prestations 2018-2021. Le 7 avril 2021, le Conseil-exécutif a examiné le rapport actuel concernant l'état d'exécution du mandat de prestations de l'Université de Berne et les perspectives pour la prochaine période de mandat de prestations 2022-2025.

Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a traité le rapport de gestion de l'Université de Berne le 28 avril 2021.

2. Bases légales

Articles 60 et 72, alinéa 2 de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11) et article 124, alinéa 3 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni ; RSB 436.111.1).

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture,

il est arrêté ce qui suit :

³ Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures découlant du Programme d'allègement 2018 (PA 2018), la croissance de 1 % retenue comme principe a été suspendue pour un an en 2020. A compter de 2021, il est prévu d'appliquer de nouveau une croissance de 1 % à la subvention cantonale.

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2020 de l'Université de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2020 de l'Université de Berne